



ATALYS
157 rue de Châtillon
35200 RENNES
TEL. 02 99 53 69 37
e-mail : contact@atalys35.fr

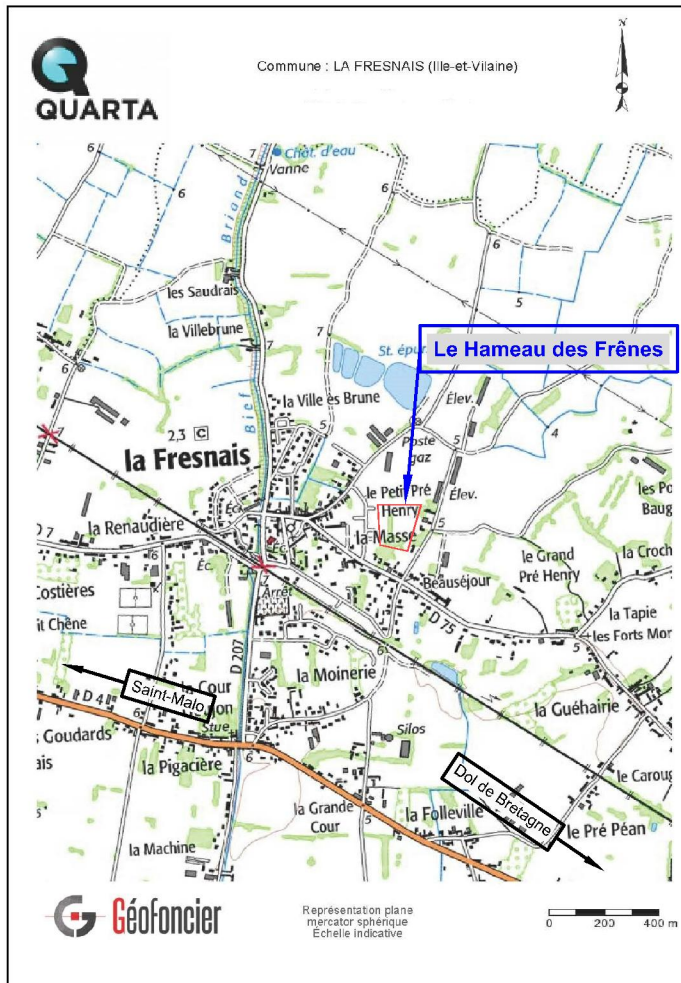
COMMUNE DE LA FRESNAIS
Lotissement "Le Hameau des Frênes"
PLAN DE VENTE

LOT n°
8

Parcelle cadastrale : B 851
Servitude particulière : non

Surface totale : 523 m²
Surface de plancher : 200 m²

PLAN DE SITUATION



PLAN D' ENSEMBLE FIGURATIF



N° de PA : 35116 16 A0002
Dossier : 162509C.dwg

Date d'édition du plan : 21/01/2021

ATALYS
157 rue de Châtillon - 35200 RENNES

TEL : 02.99.53.69.37
e-mail : contact@atalys35.fr

MAITRE
D' OUVRAGE

QUARTA
123 rue du Temple de Blossne - 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

TEL : 02.99.30.12.12
e-mail : contact@quarta.fr

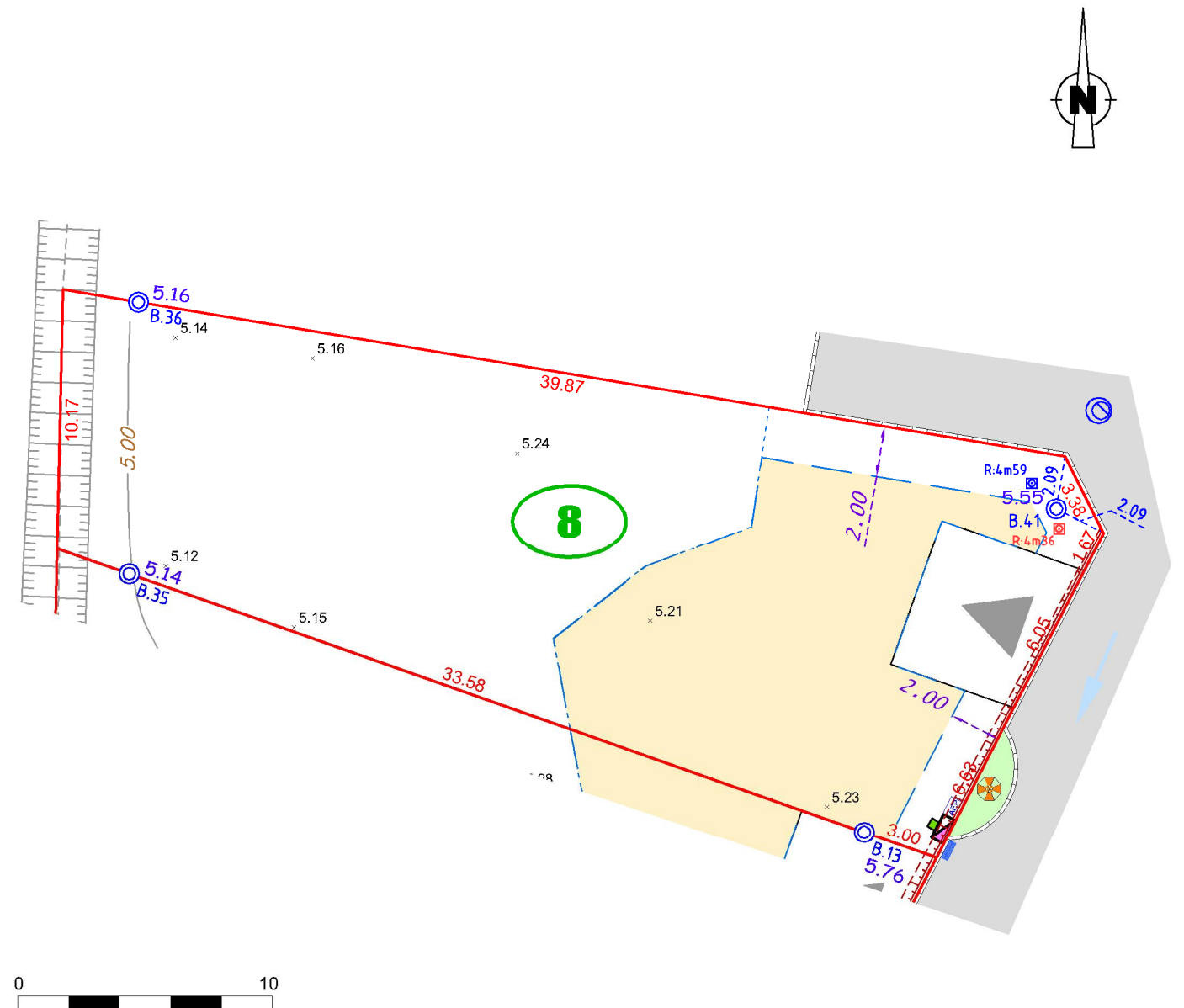
MAITRE
D'OEUVRE

QUARTA
123 rue du Temple de Blossne - 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

TEL : 02.99.30.12.12
e-mail : contact@quarta.fr

GEOMETRES
EXPERTS

PLAN DE BORNAGE



ECHELLE : 1 / 250
Système Altimétrique : NGF/IGN69

LEGENDE

borne	cotation partielle du lot	Arbres tiges plantés	Réseaux
Matricule B.51	Cote voirie finie	Haie plantée par l'aménageur	Branchement EU Récollé
Zone constructible	Marge de recul	Talus existant	Radier EU Récollé
Numéro du lot	Entrée du lot	Fossé existant	Branchement EP Récollé
Limite de zone constructible du PPRSM		5.10 Altitude TN	Radier EP Récollé
			Coffret ErDF Récollé
			Coffret téléphone Récollé
			Citerneau AEP Récollé
			Candélabre Récollé

Nota : Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le Géomètre suite au bornage du lot.
La position des branchements est définie d'après le plan PROJET établi par le Cabinet Quarta.
Ce positionnement est approximatif (non contractuel), il peut être modifié en fonction des impératifs des travaux de viabilisation.

- Les altitudes des branchements EU, EP et de la voirie sont issues du plan "Projet".
- Les cotes devront être contrôlées par le constructeur
- Tout déplacement de surbaissés d'entrée et de boîtiers ou de lampadaires, etc ... est à la charge de l'acquéreur.
- Pour les obligations architecturales et urbanistiques se référer au Règlement du Permis d'Aménager.
- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

Document non contractuel : sous réserve de modifications, les cotes et surfaces ne seront définitives qu'après vérification du périmètre et le bornage des lots

RAPPEL
- L'implantation de la construction par le Géomètre de l'opération est recommandée
- Avant le commencement des travaux : faire impérativement un état des lieux